



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SEINE - ET - MARNE

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON  
OZOIR-LA-FERRIEREVILLE DE TOURNAN-EN-BRIE  
SECRETARIAT DU MAIRE**ARRÊTÉ DU MAIRE**COMMUNE  
TOURNAN - EN - BRIE**Arrêté portant aménagement des horaires pour les vendredis 24 et 31 décembre 2022**

Le Maire de la Commune de Tournan-en-Brie ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que les besoins des administrés sont beaucoup moins importants en période de fin d'année ;**Considérant** l'allègement des effectifs du personnel en période de fin d'année ;**ARRETE****Article 1** : Les samedis 24 et 31 décembre 2022, les services administratifs municipaux de l'Enfance et de l'Etat-Civil, le Secrétariat Général et les Services Techniques et le secrétariat Général seront fermés.**Article 2** : Le service de la Bibliothèque Municipale fermera à 16H00 les samedis 24 et 31 décembre 2022.**Article 4** : Dans le cadre des fermetures annuelles, la petite crèche sera fermée du 26 décembre 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 inclus.**Article 5** : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Tournan-en-Brie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Sous-Préfecture de Torcy ;
- Monsieur le directeur de la clinique de Tournan-en-Brie ;
- La gendarmerie de Tournan-en-Brie ;
- Les sapeurs-pompiers de Tournan-en-Brie.

Fait à Tournan-en-Brie, le 06 décembre 2022



*(Signature)*  
 Laurent Gautier  
 Conseiller Départemental  
 Maire de Tournan-en-Brie